

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU**  
**19 JUIN 2019**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille dix-neuf le mercredi dix-neuf juin à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 13 juin 2019, par le Président, s'est réuni Salle Gérard Vandembroucke, 1er étage, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.*

**Etaient présents :**

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, Mme Julie LENFANT, M. Joël GARESTIER

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE  
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET  
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT

**Absents :**

M. Jacques MIGOZZI, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Budget annexe de l'Assainissement - Pertes sur créances irrécouvrables

---

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pu recouvrer certains titres et demande en conséquence la perte sur créances irrécouvrables de ces titres pour un montant de 4 526,05 € € de créances admises en non-valeur et 527,16 € de créances éteintes sur le budget annexe Assainissement de Limoges Métropole.

Le bureau communautaire autorise le Président à se prononcer favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Garanties d'emprunts pour le logement social

---

Noalis (anciennement DOM'AULIM) a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50% sur un prêt d'un montant initial de 205 178 € contracté en 2013 auprès de la Caisse des Dépôts pour l'acquisition en VEFA de 2 logements à Couzeix, Opération « Villefélix – Bleu de ciel ».

La garantie de ce prêt, d'un capital restant dû de 174 358,22 €, précédemment supportée par la Communauté de Communes Aurence Glane Développement, doit être reprise suite à l'intégration de Couzeix en 2017.

Par ailleurs, LIMOGES HABITAT a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50% sur un prêt de 1 082 154 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et destiné à financer la construction de 11 logements situés 29 rue de la Beausserie à Panazol.

Les communes d'implantation de ces logements devant apporter leur garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ces prêts à même hauteur.

En prenant en compte ces nouvelles garanties, le montant total garanti par Limoges Métropole pour le logement social s'élèverait à 83,2 M€.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour chacun de ces prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Parc d'activités de Maison Rouge à Bonnac la Côte  
Cessions de parcelles de terrain

---

Le bureau communautaire accepte sur le Parc d'Activités de Maison Rouge, implanté sur la commune de Bonnac-la-Côte :

- la candidature de la société 3DCERAM pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 11 630 m<sup>2</sup> environ et pour la réservation d'une seconde, d'une superficie approximative de 4 850 m<sup>2</sup>, pendant une durée de 3 ans.  
Ces cessions interviendraient, moyennant un prix de 15 € HT le mètre carré, soit :
  - 174 450 € HT, pour la première parcelle,
  - 72 750 € HT pour la seconde,
- la candidature de la société LTP pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 7 900 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix total de 105 651 € HT,
- la candidature de la société de Transports MERIGOT pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 7 900 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix de 15 € HT le mètre carré, soit 118 500 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Convention de partenariat 2019 avec Bio Nouvelle Aquitaine

---

Pour compléter et renforcer ces premières actions, Limoges Métropole pourrait soutenir la fédération régionale de l'agriculture biologique, dénommée, « Bio Nouvelle Aquitaine », à laquelle adhère l'association départementale Agrobio87.

A ce titre, plusieurs actions pourraient être co-financées en 2019 :

- la foire bio Coccinelles et Compagnie dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture biologique auprès du grand public qui est soutenue par Limoges Métropole depuis 3 ans,
- le soutien à la réalisation d'une étude de la filière bio locale.

Le bureau communautaire décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à Bio Nouvelle Aquitaine, soit 40 % du coût de l'ensemble de ces actions et autorise le Président à signer la convention annuelle correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Subvention pour le festival Art'Recup

---

Dans le cadre de la poursuite de ses actions concernant le développement du réemploi sur son territoire, la communauté urbaine souhaite soutenir financièrement l'association les Art'isans qui organise la 1<sup>ière</sup> édition du Festival Art' Recup prévue du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur la commune de Veyrac où durant trois jours une trentaine d'artistes (sculpteurs, plasticiens, upcycleurs...) seront invités à créer des œuvres d'art à partir d'éléments de récupération mis à leur disposition.

Le bureau communautaire approuve le versement d'une participation financière de 7 000 € à cette association.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote  
M. Jean-Noël JOUBERT

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Convention de partenariat avec Cap Métiers Nouvelle Aquitaine pour le dispositif "les chemins pour l'emploi"

---

Dans le cadre du partenariat existant depuis 2016 entre Limoges Métropole et le dispositif "les chemins pour l'emploi », le bureau communautaire approuve la poursuite de cette démarche en participant à son financement à hauteur de 1 200 € et autorise le Président à signer la convention de partenariat 2019 avec « les chemins pour L'emploi » de Cap Métiers Nouvelle Aquitaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales  
d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

---

La Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine a sollicité Limoges Métropole pour l'intégration d'une clause sociale dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RN 147.

Le bureau communautaire approuve la mise en œuvre de ce partenariat avec la DREAL Nouvelle Aquitaine, pour une durée de trois ans, et autorise le Président à signer la convention correspondante.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de programmes de constructions en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement par le groupe J.P.I et ses filiales, pour le compte des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire de Limoges Métropole, le bureau communautaire approuve la mise en œuvre d'un partenariat, pour une durée de trois ans, avec le groupe J.P.I et ses filiales et autorise le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Renouvellement conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

---

Les conventions de partenariat conclues entre Limoges Métropole et les communes de Saint-Gence et Le Palais-sur-Vienne arrivant à échéance, le bureau communautaire approuve la reconduction de ces partenariats et autorise le Président à signer les nouvelles conventions avec ces communes pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire - Lieudit  
"La Reynie" Commune de Solignac - Propriété de Monsieur BOYER René

---

Limoges Métropole envisage de procéder à la réfection d'un collecteur d'eaux pluviales afin de solutionner les problèmes d'inondations constatés au lieudit « La Reynie », commune de Solignac.

Dans ce cadre, le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc correspondant à une surface de 206 m<sup>2</sup> environ et d'un droit d'occupation temporaire correspondant à une surface de 690 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle de terrain située sur la commune de Solignac au lieudit « La Reynie », appartenant à Monsieur René BOYER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2019

---

Désaffectation portant déclassement d'une emprise publique en vue de sa cession à Monsieur et Madame Boutot, au lieudit "La Jouvie" - commune de Solignac

---

Par courrier du 4 décembre 2018, Monsieur et Madame BOUTOT ont sollicité l'acquisition de parcelles de terrain situées dans le hameau de la Jouvie, commune de Solignac. Ces parcelles constituent une emprise du domaine public routier et ne sont plus affectées à l'usage public.

Ainsi, le bureau communautaire décide de prononcer la désaffectation de ces parcelles de terrain d'une surface totale de 170 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « la Jouvie », commune de Solignac, correspondant à une cour et à une emprise à l'arrière des bâtiments de Monsieur et Madame BOUTOT, et de les déclasser du domaine public communautaire en vue de leur transfert dans le domaine privé de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE